**Seine Maritime**

**Arrondissement de Dieppe**

**Commune de BLOSSEVILLE SUR MER**

***EXTRAIT DU REGISTRE DES***

***DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

**L'an deux mil dix-sept, le 24 mars** le conseil municipal, légalement convoqué pour un conseil municipal, s'est réuni à la mairie à 19h30, sous la présidence de Pascal VANIER, Maire.

**Etaient présents :** Mesdames MAURIQUE Laurence, HALLEBARD Mireille, LEFEBVRE Sophie

Messieurs GAILLANDRE Alain, GRATIGNY Laurent, BLOSSEVILLE Laurent, BLOSSEVILLE Richard, VANIER pascal

**Absents excusés** : Monsieur LOUVEL Jacques ayant donné pouvoir à Mme Mireille HALLEBARD

Madame ROBILLARD Marie Line ayant donné pouvoir à Mr VANIER Pascal

Date de convocation : 14 mars 2017

**Nombre de conseillers**

En exercice : 10

Présents : 08

Votants : 10

**Compte rendu du conseil municipal du 20 décembre 2016**

Le compte rendu est adopté à l’unanimité des membres présents.

**Transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de Communes de la Côte d’Albâtre Délibération n° 2017-01**

Dans le cadre de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l’Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) et notamment l’article 136, les communautés de communes ne sont pas compétentes en matière de plan local d’urbanisme, de document d’urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le deviennent le lendemain de l’expiration du délai de 3 ans mentionné précédemment.

Cet article ne s’applique pas si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s’y oppose.

Après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents, le conseil municipal :

* **DECIDE** de s’opposer au transfert automatique de la compétence plan local d’urbanisme, document d’urbanisme en tenant lieu et carte communale à compter du 27 mars 2017 à la Communauté de Communes de la Côte d’Albâtre,
* **DECIDE** de s’opposer à la création d’un Plan Local d’Urbanisme Intercommunal,
* D’Autoriser Mr le Maire à notifier à la sous-préfecture et à la communauté de Communes de la Côte d’Albâtre, l’opposition du conseil municipal quant à ce transfert,
* **DECIDE** d’autoriser Mr le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération

**Modification du montant de la caution de la salle communale « les Colombiers »**

**Délibération n° 2017-02**

Lors d’une location en février dernier, des dégradations ont été constatées à la restitution des clés, notamment sur les sols, les chaises neuves…

Vu ces constations, il apparait opportun de modifier le montant de la caution demandée lors des locations, celle-existant à l’heure actuelle de 150 € n’étant pas suffisante à couvrir les dégâts.

Après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents, le conseil municipal :

* **DECIDE** de porter le montant de la caution lors des locations de la salle les colombiers à **500.00** €
* **DECIDE** que cette décision est valable à partir du 24 mars 2017 et pour toutes les locations même celles dont le contrat a été signé précédemment

**Indemnité des Elus**

**Délibération n° 2017-03**

Vu le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des personnels civils de l’Etat, des personnels des collectivités territoriales…,

Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l’Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnes des établissements publics d’hospitalisation, publié au journal officiel de la République française du 27 janvier 2017,

Considérant qu’il convient de modifier la délibération n°2014-13 du 08 avril 2014,

Après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents, le conseil municipal :

* **DECIDE** de fixer le montant des indemnités pour l’exercice effectif des fonctions de Maire et d’Adjoint au Maire dans la limite de l’enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d’être allouées aux titulaires de mandats locaux, au taux suivants :

Taux en pourcentage de l’indice maximal, conformément au barème fixé par les articles L.2123-23, L.2123-24 du code général des Collectivités territoriales :

* Maire 17 %
* Adjoints au Maire 6.6 %

**Tableau des permanences aux élections présidentielles**

Un tableau des permanences aux deux tours des élections présidentielles a été établit et sera diffusé aux conseillers municipaux et aux personnes concernées.

**Prévisions de travaux 2017**

Avant le vote du budget, il convient de lister les différents travaux ou investissements à réaliser en 2017 :

Salle communale :

* Changement des radiateurs (9 dans la salle, 1 dans la cuisine, 1 dans le vestiaire, 1 dans les toilettes)

Il est convenu de ne pas en remettre dans les vestiaires, des devis vont être demandés à plusieurs électriciens.

* Changement des stores tous abimés. Des devis sont en cours

Protection incendie du village

Les poteaux ont été testés par Eaux de Normandie, il reste quelques vérifications à faire mais les premiers résultats ne présentent pas un caractère rassurant quant à la protection incendie du village. Il faut envisager la création d’une réserve incendie de 120 m3.

Chemins

La commune attend l’analyse technique de la CCCA pour le chemin des Forrières au niveau de l’entrée de la ferme de Mr JM Blosseville pour savoir qu’elles sont les solutions envisageables pour faciliter la circulation. Il faudra également restaurer ce même chemin à l’entrée de notre terrain de dépose. Des devis vont être demandés.

Le cheminement du cimetière pour les camions des entreprises de pompes funèbres devra également être matérialisé par l’entrée chemin Barbaret et caillouté pour la partie agrandissement.

Eglise

La visite des monuments historiques en décembre dernier, laisse apparaitre de nombreux travaux futurs dans et autour de l’église, l’année 2017 sera consacrée au diagnostic de ces travaux. L’église est inscrite mais pas la partie sacristie. Des devis peuvent d’ores et déjà être demandés pour cette parie non inscrite aux monuments historiques. De l’eau s’infiltre au pied e l’église, il faudra remblayer avec de la terre.

Maison des assistantes maternelles

Une demande a été faite pour utiliser l’ancienne école comme maison des assistantes maternelles. Des rencontres vont avoir lieu pour étudier cette possibilité.

Lotissement derrière la mairie

Suite aux forages, la facture de For et Tec pour les premiers sondages sera portée intégralement par la mairie, les riverains concernés n’ayant aucun bénéfice à ces sondages et Gagneraud a pris en charge les sondages suivants permettant de lever l’indice pour la partie bâtiment communal mais pas sur l’ensemble du terrain.

Jeux insolites

Un baby-foot sera acheté pour augmenter l’attractivité des jeux insolites en juillet et aout. Richard Blosseville en a un qu’il veut bien mettre à la disposition de cette animation. Laurent Blosseville en recherche un sur le bon coin.

**Questions diverses**

Vote du budget du SIVOS de la Veules et du Dun

Lors de ce vote, il semble que l’intégralité des enfants n’ai pas été prise en compte pour le calcul des participations communales. En effet 82 enfants sont comptabilisés alors que le regroupement en compte 93. Un courrier va être fait à Mr le Sous-Préfet et à Mr le Trésorier de Luneray afin de savoir si cette façon de calculer les participations est légale ou non.

CCAS

Le CCAS a été dissout au 31 décembre 2016, il s’agit maintenant d’une commission au sein du conseil municipal regroupant des élus et des personnes .

Les membres extérieurs au conseil municipal sont Mme Clarisse CAUCHOIS, Mme Gaëlle GRENON, Mme Evelyne ROUSSEL.

Matériel de cirque

Une demande a été faite par Pauline Schepens afin de récupérer le matériel de cirque de la commune pour éviter qu’il ne se dégrade plus. Elle fait partie de plusieurs associations circassiennes et préférerait le voir servir. Le conseil municipal est d’accord pour faire un prêt longue durée de ce matériel après inventaire et demande en contrepartie des animations lors du 14 juillet et de la fête de la moisson par les associations qui bénéficieront de ce matériel.

Talus Rue du fond de Tumpot

La CCCA va prendre en charge la réparation des dégradations des talus de la rue du fond de Tumpot. Un géotextile sera implanté puis semé.

Modifications horaires de la mairie

Vu les horaires de Magda QUIBEL et sa nouvelle organisation de travail, les horaires d’ouverture de la mairie vont évoluer. La mairie ne sera plus ouverte le mardi mais les mercredis et les vendredis de 17h à 19h.

N’ayant plus de question à l’ordre du jour, la séance est levée à 21h15.